



Objet : Agrocarburants et Changement d'Affectation des Sols Indirect (CASI) – Attentes des ONG françaises sur la révision des Directives Energies Renouvelables et Qualité des carburants – Demande de rendez-vous

Monsieur le Ministre,

Oxfam France, le Réseau Action Climat France, le Comité Français pour la Solidarité Internationale, Peuples Solidaires/ActionAid France, Greenpeace France et France Nature Environnement souhaitent attirer votre attention sur les enjeux liés aux agrocarburants et à la prise en compte du Changement d'Affectation des Sols Indirect (CASI). Ce dossier est actuellement en cours de discussion au sein de groupes de travail ad hoc sous la présidence lituanienne du Conseil européen.

Le dernier texte de compromis présenté par la Lituanie ne propose pas de solutions crédibles pour lutter contre les impacts sociaux et environnementaux dramatiques engendrés par la consommation croissante d'agrocarburants produits sur des terres arables.

Dans sa proposition, la présidence recommande de fixer un plafond à 7% d'incorporation de ces agrocarburants dans les carburants traditionnels. Ce plafond dépasse le niveau actuel de la consommation européenne d'agrocarburants, et le plafond à 5% qui avait été proposé par la Commission européenne. Elle ignore également les émissions de gaz à effet de serre issues du CASI. Enfin, en ce qui concerne les agrocarburants dits « avancés », comme par exemple les agrocarburants produits à partir de résidus agricoles ou sylvicoles, la présidence propose de créer des sous-objectifs spécifiques sans prendre en compte tous les risques sociaux et environnementaux liés à ces nouvelles sources d'énergie. Au final, cette approche empêchera purement et simplement l'Union européenne d'atteindre ses objectifs en matière de lutte contre le changement climatique, et constitue une menace sévère pour l'environnement et la sécurité alimentaire mondiale.

Nous pensons néanmoins qu'il est possible de mener une politique des transports ambitieuse en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'améliorer au plus vite la proposition lituanienne, en intégrant les recommandations suivantes :

- **L'inclusion de facteurs CASI contraignants permettant d'assurer que l'ensemble des impacts environnementaux de la consommation européenne d'agrocarburants soit pris en compte.**

Un large corpus de littérature scientifique, ainsi que de grandes institutions internationales (telles que l'OCDE, la FAO, le PNUE, et le Centre Commun de Recherche de la Commission européenne) ont démontré que la consommation d'agrocarburants en Europe génère des émissions importantes des gaz à effet de serre liées au CASI. A tel point que dans certains cas, la consommation d'agrocarburants peut même se révéler plus polluante que la consommation d'énergies fossiles. Pour cette raison, la commission environnement du Parlement européen

s'est prononcée en faveur de l'introduction de facteurs CASI dans les critères de durabilité de la Directive Qualité des Carburants et de la Directive Energies Renouvelables.

Nous pensons que les émissions liées au CASI doivent immédiatement être prises en compte, afin de s'assurer que les sources d'énergies renouvelables promues par l'Europe permettent de mettre le secteur hautement polluant des transports sur la voie d'un avenir sobre en carbone et renouvelable. Les industriels prétendent que des milliards d'euros d'investissements seraient perdus si ces facteurs CASI étaient introduits dans ces deux directives : cette affirmation est sans fondement. Une analyse du secteur a montré qu'en réalité la totalité des investissements faits sur les installations existantes sera amortie d'ici à 2017¹. Ignorer les émissions de gaz à effet de serre liées au CASI n'est donc en aucun cas justifiable, ni sur le plan environnemental, ni sur le plan économique.

- **La mise en place d'un plafond ambitieux pour les agrocarburants qui entrent en concurrence avec la production alimentaire, notamment pour l'accès à la terre et à l'eau.**

La présidence lituanienne propose de mettre en place un plafond à 7% pour ces agrocarburants, alors que le niveau actuel de consommation se situe autour de 5%. Cette proposition est inacceptable, car elle revient à proposer une consommation croissante d'agrocarburants qui mettent en péril le respect du droit à l'alimentation de centaines de millions de personnes dans le monde sans pour autant permettre de lutter efficacement contre le changement climatique. Dès 2011, la Banque mondiale, l'OCDE, l'OMC, l'IFPRI, le FMI et cinq autres agences des Nations unies ont recommandé aux Etats du G20 de supprimer les objectifs contraignants d'incorporation d'agrocarburants dans les carburants traditionnels, afin de lutter contre la forte volatilité des prix alimentaires.

C'est la raison pour laquelle le plafond d'incorporation d'agrocarburants doit absolument être fixé à 5% ou en deçà, et constituer un premier pas vers l'abandon des objectifs contraignants d'incorporation. Ce plafond doit s'appliquer à l'ensemble des agrocarburants industriels produits sur des terres arables, qui entrent en compétition avec la production alimentaire de manière directe (agrocarburants produits à partir de cultures alimentaires) ou indirecte (agrocarburants produits à partir de cultures spécifiques comme le jatropha, l'herbe à éléphant ou la sylviculture à rotation rapide).

- **La promotion d'alternatives véritablement écologiques.**

La présidence lituanienne propose de créer des sous-objectifs spécifiques pour les agrocarburants dits « avancés », et de procéder à une comptabilisation multiple pour l'électricité utilisée dans le secteur des transports. Cette approche est insuffisante.

La première mesure pour diminuer l'impact carbone du secteur des transports est de réorganiser celui-ci : rationalisation des besoins en déplacement, développement de l'offre des transports en commun, développement du transport de marchandises par rail, amélioration de

¹ http://www.ecofys.com/en/publication/assessing_eu_iluc_policy/

l'efficacité énergétique, etc. L'enjeu est de réussir à se déplacer et transporter moins, mieux et autrement.

En complément de cette mesure, il est nécessaire privilégier les énergies les moins polluantes comme l'électricité d'origine renouvelable, allant de pair avec une plus grande électrification du parc. Enfin, les incitations mises en place pour développer les agrocarburants avancés produits à partir de déchets et de résidus agricoles ou sylvicoles devraient être conditionnées : respect de pratiques de gouvernance foncière durables telles que définies par les Directives Volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts du Comité pour la Sécurité Alimentaire mondiale (CSA), pas de cultures dédiées, respect du retour au sol de la matière organique, évaluation de la concurrence avec d'autres usages...

Nous espérons que ces points essentiels seront pris en considération lors des débats sur la proposition de la Commission européenne, et que la France soutiendra des mesures ambitieuses qui permettent de lutter efficacement contre le changement climatique et garantissent le droit à l'alimentation des centaines de millions de personnes qui souffrent de la faim dans le monde

Dans l'objectif d'ouvrir un dialogue constructif avec vous sur ce sujet, nous vous prions de bien vouloir répondre positivement à notre demande d'entretien, à la date qui vous conviendra le mieux.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Sébastien Fourmy, Directeur du plaidoyer d'Oxfam France

Pierre Perbos, Président du Réseau Action Climat France

Fanny Gallois, Responsable des campagnes de Peuples Solidaires – ActionAid France

Yves Le Bars, Président du Comité Français pour la Solidarité Internationale

Sophia Majnoni, Directrice des Campagnes de Greenpeace France

Bruno Genty, Président de France Nature Environnement